



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUILLET 2022

DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE L'EMPLOI ET
DE L'ENVIRONNEMENT 15

OBJET : ADOPTION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT POUR AIDER LES COLLEGES DE POISSY A
TROUVER UN STAGE DE DECOUVERTE AUX ELEVES DE 3^{ème}

DELIBERATION APPROUVEE PAR	Voix pour Abstention	Voix contre Non-participation au vote	A L'UNANIMITE
-------------------------------	-------------------------	--	---------------

Annexe : Charte d'engagement pour aider les collèges de Poissy un trouver un stage de decouverte
aux élèves de 3^{ème}

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, le cinq juillet deux mille vingt-deux, s'est assemblé sous la présidence de Mme BERNO DOS SANTOS, Maire,

PRESENTS :

Mme BERNO DOS SANTOS, Mme CONTE, M MONNIER, Mme SMAANI, M MEUNIER, Mme GRIMAUD, M NICOT, M ROGER, Mme TAFAT, M DOMPEYRE, Mme DEBUISSER, M PROST, Mme GRAPPE, M GEFFRAY, Mme KOFFI, M LEFRANC, M JOUSSEN, Mme MESSMER, Mme ALLOUCHE, M DREUX, M DJEYARAMANE, M MOULINET, Mme GUILLEMET, M LARTIGAU, Mme LEPERT, M PLOUZE-MONVILLE, M DUCHESNE, M LUCEAU, M SEITHER, M MASSIAUX, M LOYER

ABSENTS EXCUSES :

Mme HUBERT, M DE JESUS PEDRO, Mme EMONET-VILLAIN, Mme BELVAUDE, M POCHAT, Mme OGGAD, Mme BARRE, Mme MARTIN

POUVOIRS :

Mme HUBERT à M NICOT, M DE JESUS PEDRO à Mme CONTE, Mme EMONET-VILLAIN à M ROGER, Mme BELVAUDE à M MONNIER, M POCHAT à Mme SMAANI, Mme OGGAD à Mme GRIMAUD, Mme BARRE à M MEUNIER, Mme MARTIN à M MASSIAUX

SECRETAIRE :

M Philippe SEITHER

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf.

- : - : - : -

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME SAMIRA TAFAT

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la Ville de Poissy fait de la formation et de l'emploi une de ses priorités.

Le stage d'observation de 3^{ème}, obligatoire pour tous les collégiens, est la première occasion qui se présente pour les jeunes de découvrir le monde du travail. C'est pourquoi, la commune de Poissy souhaite participer à cette première expérience des jeunes en tant que facilitateur avec le monde économique.

Selon le Code de l'éducation, le stage de troisième constitue une obligation de scolarité pour tous les collégiens. Sur une durée d'une semaine, ce stage d'observation est, pour eux, l'occasion de découvrir concrètement le monde du travail et le fonctionnement d'une entreprise, d'un commerce ou d'un service public, et d'ainsi de mûrir leur projet d'orientation professionnelle. Ce stage leur permet également de se rendre compte de la diversité des métiers et de mieux préparer leur orientation en fonction de leurs centres d'intérêts et aspirations.

« Comment faire pour trouver un stage quand on n'a pas de réseau ? » Telle est la question que se pose une grande partie des jeunes défavorisés et/ou les moins autonomes.

Face aux difficultés ainsi rencontrées par certains jeunes pour trouver un stage, répondant à leur souhait, la municipalité de Poissy souhaite s'investir pour accompagner les jeunes collégiens en difficulté dans leur recherche d'un stage d'observation en recensant l'offre d'accueil dans les entreprises et commerces de la commune, pour offrir à chaque collégien de 3^{ème} les mêmes chances de trouver un stage en entreprise.

Pour soutenir cette action, le Service Insertion Emploi (SIE) met en place le dispositif « Stage de 3^{ème} », qu'il pilote au sein de la Direction de l'attractivité et du commerce de la commune. Au regard de ses missions, il sera l'interlocuteur privilégié des entreprises, des commerçants et des artisans. Il utilisera ses partenariats avec les acteurs économiques du territoire, pour mettre en relation les jeunes préparés et motivés par le Collège pour réaliser un stage d'une durée d'une semaine, avec une entreprise ou un commerce. Le SIE sera l'interlocuteur privilégié des collèges de la commune concernant la recherche de stage pour les collégiens en difficulté.

Ce dispositif est exclusivement mis en place pour les jeunes qui souhaitent effectuer leur stage dans une entreprise ou un commerce, à l'exclusion des autres secteurs d'activité.

Le projet de charte poursuit une triple finalité :

- créer des synergies avec les collèges publics et privés de la Ville,
- recenser les offres de stages des entreprises susceptibles d'accueillir des stagiaires,
- accompagner les jeunes qui ne bénéficient d'aucun réseau pour les aider à trouver leur premier stage de découverte en entreprise.

En conséquence, la Ville de Poissy et les représentants des collèges installés sur le territoire de Poissy, signataires de la charte, s'engagent à mener diverses actions autour des axes suivants :

1. Les collèges s'engagent à fournir au Service Insertion Emploi la liste des élèves rencontrant des difficultés pour trouver un stage de découverte de 3^{ème},
2. Le Service Insertion Emploi de la commune s'engage à sensibiliser les entreprises et commerces susceptibles d'accueillir un stagiaire et à recenser les offres de stages disponibles,
3. Le Service Insertion Emploi de la commune s'engage à contacter les élèves des listes fournies par les collèges pour les accompagner dans leurs démarches pour trouver un stage, en privilégiant dans la mesure du possible le choix d'orientation professionnelle de l'élève,
4. Le Service Insertion Emploi de la commune s'engage à faire un retour régulier aux collèges de la situation de chaque élève.

Afin de concrétiser ce partenariat, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'adopter la charte d'engagement pour aider les collèges de Poissy à trouver un stage de découverte aux élèves de 3^{ème} qui sera signée par chaque collège de la Ville public ou privé souhaitant s'engager au côté de la commune dans cette démarche.

- :- :- :- :-

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code de l'éducation et notamment ses article L. 124-1 et suivants, et L. 332-2 et suivants,

Considérant que les élèves des classes de 3^{ème} doivent réaliser un stage d'observation, au cours de leur année scolaire,

Considérant que de nombreux jeunes issus des collèges de Poissy ne trouvent pas de stage par manque de réseau familial ou amical avec le monde professionnel,

Considérant que la commune de Poissy, souhaite donner les mêmes chances de trouver un stage, à chaque collégien quelque soit le quartier ou le milieu dont il est issu,

Considérant que la commune souhaite s'engager contre toute forme de discrimination qui pourrait nuire à l'obtention d'un stage et par voie de conséquence, au futur projet professionnel de tous les collégiens de 3^{ème},

Considérant que la commune, par le biais de ses réseaux économiques, tant dans les secteurs tertiaires, de l'industrie, du commerce et de l'artisanat peut favoriser la recherche de stage,

Considérant que cette action d'intérêt général est possible en associant les Collèges de la Ville,

Considérant qu'il convient d'adopter une Charte d'engagement pour aider les collèges de Poissy à trouver un stage de découverte aux élèves de 3^{ème} des collèges de Poissy,

LE CONSEIL,

Vu le rapport

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1^{er} :

D'adopter la Charte d'engagement pour aider les collèges de Poissy à trouver un stage de découverte aux élèves de 3^{ème} scolarisés dans ces établissements.

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant, à signer la charte d'engagement avec les établissements de la Ville.

Article 3 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.



**Le Maire,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

Sandrine BERNO DOS SANTOS



POISSY

Charte d'engagement pour aider les collèges de Poissy à trouver un stage de découverte du monde de l'entreprise aux élèves de troisième

La Ville de Poissy fait de la formation et de l'emploi une de ses priorités.

Le stage d'observation réalisé par les collégiens des classes de 3^{ème}, d'une durée d'une semaine, constitue une obligation dans le cadre de la scolarité pour tous les élèves, selon le Code de l'éducation.

Première expérience professionnelle à inscrire sur un CV, ce stage est la première occasion qui se présente pour les jeunes de découvrir le monde du travail, le fonctionnement d'une entreprise ou d'un commerce, la diversité des métiers et d'ainsi de mûrir leur projet d'orientation professionnelle en fonction de leurs centres d'intérêt et aspirations.

C'est pourquoi, la commune de Poissy souhaite participer à cette première expérience des jeunes, qui peuvent rencontrer des difficultés à trouver un stage, en tant que facilitateur avec le monde économique.

Si de nombreux jeunes se saisissent des opportunités familiales et/ou amicales, c'est pour d'autres un vrai parcours du combattant et qui peut être aussi l'occasion des premières discriminations professionnelles.

En effet, le stage d'observation de 3^{ème} s'avère très souvent particulièrement difficile à trouver pour les collégiens issus de milieux modestes, faute de bénéficier d'un réseau et de contacts personnels, professionnels et familiaux.

« Comment faire pour trouver un stage quand on n'a pas de réseau ? » Telle est la question que se pose une grande partie des jeunes défavorisés et/ou les moins autonomes.

Pour remédier à ces difficultés, la municipalité de Poissy souhaite s'investir pour accompagner les jeunes collégiens en difficulté dans leur recherche d'un stage d'observation.

Le dispositif « stage de 3^{ème} » est piloté par le Service Insertion Emploi (SIE) au sein de la Direction de l'attractivité et du commerce de la Ville de Poissy. Du fait de ses missions, il est l'interlocuteur privilégié des entreprises, des commerçants et des artisans. Il utilisera ses partenariats avec les acteurs économiques du territoire, pour mettre en relation les jeunes préparés et motivés par le Collège pour réaliser un stage d'une durée d'une semaine, avec une entreprise ou un commerce. Le SIE est l'interlocuteur privilégié des collèges de Poissy concernant la recherche de stage pour les collégiens en difficulté.

La présente Charte d'engagement en faveur des jeunes collégiens de 3^{ème} en recherche d'un stage a un triple objectif :

- créer des synergies avec les collèges publics et privés de la Ville,
- recenser les offres de stages des entreprises susceptibles d'accueillir des stagiaires,
- accompagner les jeunes qui ne bénéficient d'aucun réseau pour les aider à trouver leur premier stage de découverte en entreprise.

En conséquence, la Ville de Poissy et les représentants des collèges installés sur le territoire de Poissy, s'engagent à mener diverses actions autour des axes suivants :

1. Les collèges s'engagent à fournir au Service Insertion Emploi la liste des élèves rencontrant des difficultés pour trouver un stage de découverte de 3^{ème},
2. Le Service Insertion Emploi de la commune s'engage à sensibiliser les entreprises et commerces susceptibles d'accueillir un stagiaire et à recenser les offres de stages disponibles,
3. Le Service Insertion Emploi de la commune s'engage à contacter les élèves des listes fournies par les collèges pour les accompagner dans leurs démarches pour trouver un stage, en privilégiant dans la mesure du possible le choix d'orientation professionnelle de l'élève,
4. Le Service Insertion Emploi de la commune s'engage à faire un retour régulier aux collèges de la situation de chaque élève.

Fait à Poissy, le

Le Principal du Collège Jean-Jaurès	Le Principal du Collège Le Corbusier	Le Principal du Collège Les Grands-Champs	Le Principal du Collège Institution Notre Dame	Le Maire Conseillère régionale d'Ile de France Sandrine BERNO DOS SANTOS
--	---	--	---	--